

Volume 4 – Annexes à l'étude d'impact sur l'Environnement (EIE) – 01/2026

Remarques complémentaires à la contribution n°104 du 15 mai 2026 à 15h39 sur la ZIV (Zone d'Influence Visuelle)

Contribution complémentaire n°2 : panoramas, réalisation des photomontages, effets cumulés

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Permettez-moi de rajouter quelques remarques à celle que je viens de faire (contribution n°109 du 18 mai 2026), en particulier sur les photomontages, pages 14 et suivantes.

Artifex, au nom du promoteur Q Energy, présente la méthodologie de l'établissement des photomontages.

Il faut tout d'abord noter, que pour une fois, il est indiqué que le logiciel utilisé est WindPro, précision fort intéressante.

Le réalisme des photomontages avec un angle de seulement 40° (vision réelle) n'est pas contestable.

L'objectif des panoramas d'angle d'ouverture de 120° - donner une « vision claire des éoliennes dans leur environnement » - n'est pas non plus contestable, pas plus que la réalisation des photomontages avec l'assemblage de clichés d'angle de vue de 45° et de chevauchement de 23° (2 x 11,5°). Cette méthodologie est légitime dans la mesure où aucun projet n'est oublié (existant, en instruction ou projet connu).

Comme on le verra pour les différentes aires d'études (éloignée, rapprochée et immédiate) le résultat laisse largement à désirer !

De façon générale, l'intégralité des informations sur les différents clichés n'est pas indiquée :

- boîtier photographique utilisé, spécifications et performances (format du capteur ; nombre de pixels : au minimum égal à 20 millions), objectif utilisé : normalement un objectif standard de 50 mm associé à un capteur 24 x 36 mm,
- prise de vue : photographies géolocalisées (coordonnées GPS) ; axe de prise de vue (azimut) ; altitude de prise de vue ; sensibilité : 50 à 200 ISO ; vitesse : 1/100 sec (ou plus rapide) pour éviter le risque de bougé ; ouverture : f/8 à f/11 ; mise au point sur la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle), non sur le premier plan voire un plan intermédiaire ; prise de vue avec un pied ; distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée ; **nom de tous les parcs construits ou accordés sans oublier les parcs en instruction (pour définir le contexte éolien et notamment s'assurer que le photomontage illustre bien l'état initial actuel),**
- également, **informations très importantes, la date et l'heure de la prise de vue.**

Les considérations ci-avant sont une synthèse sur le sujet des documents suivants :

- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée d'octobre 2020 : pages 47 à 52,

- Note pour la réalisation des photomontages des projets éoliens – juillet 2021 – DREALs (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) des Hauts-de-France, de Normandie et du Grand-Est. Le but de cette note est justement d'expliquer et illustrer le Guide ci-dessus.

- Volet paysager et représentation des photomontages des dossiers éoliens - Préfet de la Côte-d'Or – décembre 2013.

Enfin, il faut également souligner que la coupe (point de prise de vue – éolienne) figurant dans les photomontages n°1 à 37 constitue une indication intéressante.

Elle est cependant peu utile car l'échelle de l'altitude et celle de la taille des éoliennes n'est pas la même. De ce fait, cette coupe ne permet pas de déterminer la partie visible de l'éolienne considérée et de vérifier rapidement et simplement que le photomontage reproduit la réalité observable.

L'éolienne, qui devrait être positionnée à l'une des extrémités de la coupe, n'est en fait qu'un symbole qui permet seulement de repérer d'un simple coup d'œil la position de l'éolienne sur cette coupe.

Force est de constater que les « perceptions », « panoramas » et photomontages présentés, n°1 à 37, ne sont que très partiellement renseignés.

Dans ces conditions, on ne peut que s'opposer à ce projet.

Je vous présente, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

T. de SAINT VICTOR

PJ : les 3 documents cités ci-dessus